



Poitiers, le 28 mars 2026

Delphine RENAUD
Secrétaire Générale
Syndicat CGT/SDIS86
A
Monsieur le président du
Conseil d'administration du SDIS 86

Objet : Préavis de grève

Monsieur le président,

Conformément aux dispositions en vigueur, nous vous informons par la présente, du dépôt d'un préavis de grève couvrant la journée du 3 avril, pour l'ensemble des personnels du SDIS.

Ce préavis s'inscrit dans la continuité de nos nombreuses alertes ! Particulièrement, celle du 9 mars dernier. La réponse reçue hier, ne semble pas avoir pris en compte la hauteur des enjeux.

En effet, la situation opérationnelle et humaine du SDIS86 est aujourd'hui particulièrement dégradée :

- Augmentation constante de la charge opérationnelle
- Allongement des délais d'intervention
- Difficultés croissantes à armer les engins par manque de personnel
- Mise en danger des agents et dégradation du service rendu à la population

Nous contestons par ailleurs fermement la proposition d'un financement complémentaire conditionné à un plan de redressement, laissant entendre que la responsabilité de la situation actuelle incomberait aux agents, alors même que les choix budgétaires relèvent de la gouvernance du SDIS et du Conseil départemental.

En conséquence, nos revendications sont les suivantes :

- Attribution immédiate des moyens financiers nécessaires au fonctionnement du SDIS, à hauteur des besoins identifiés (minimum 1,3 million d'euros),
- Mise en œuvre de recrutements suffisants pour garantir la continuité et la qualité du service, notamment sur les secteurs de Poitiers et Châtellerauld,
- Reconnaissance des contraintes opérationnelles et humaines pesant sur les agents,
- Refus de toute logique de redressement budgétaire au détriment du service public de secours.

Nous appellerons l'ensemble du personnel à nous rejoindre devant le Conseil Départemental, de 8h à 12h, pendant que le vote du budget aura lieu. Nous restons disponibles pour toute concertation permettant d'aboutir à des solutions rapides et adaptées à la situation.

Dans cette attente, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les élus, l'expression de notre considération distinguée.

Copie par mail :

DDIS
CSD CGT 86
CGT des SDIS
M. le président du conseil départemental
M. le préfet